

**CONTRAT DE TRAVAIL / CUI temps partiel 30H – Renouvellement CDD**

**Entre les soussignés :**

Raison sociale :

**ASSOCIATION**

**PSP-PARIS-EST**

N° Siret : 85033025900019

Code NAF2 : 9499Z

Adresse du siège social :

**188 Grande Rue Charles De Gaulle  
94130 NOGENT SUR MARNE**

Représentée par :

**Madame Revellat Evelyne  
Présidente de l'association**

**D'une part,**

**Et**

**Madame Fournaise Carole**

Demeurant :

**57 avenue Salengro  
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE**

**De nationalité Française**

**NIR : 2690175111164 37**

**D'autre part,**

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

**Date d'embauche et nature du contrat**

**L'Association PSP-PARIS-EST**

Renouvelle le contrat de **Madame Fournaise Carole** à compter du **26/02/2022** dans le cadre d'un contrat unique d'insertion d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) à durée déterminée.

Le présent contrat unique d'insertion dans sa version contrat d'accompagnement dans l'emploi fait suite à une convention individuelle conclue entre l'Etat, L'association PSP-PARIS-EST et Madame Fournaise Carole.

### **Durée du contrat**

Le contrat est conclu pour une durée de **12 mois**, du **26/02/2022 au 25/02/2023**

Les dispositions relatives au nombre maximum de renouvellement des CDD ne sont pas applicables.

### **Période d'essai**

Cet engagement est conclu sans période d'essai.

### **Classification du salarié**

#### **L'Association PSP-PARIS-EST**

Engage Madame Fournaise Carole en qualité d'**Assistante Communication** avec la qualification d'employée code ROME E1103. IDCC N° 2098 / CCN du personnel des prestataires de services dans le domaine du secteur tertiaire.

### **Fonctions**

Madame Fournaise Carole exercera les fonctions d'Assistante Communication sous l'autorité et selon les directives de Madame Revellat Evelyne auquel elle rendra compte de son activité.

Dans le cadre de ses fonctions, Madame Fournaise Carole, et sans que cette liste soit limitative, sera chargée d'assurer :

- Faciliter la coordination
- Gérer le planning
- Gérer les relations presse
- Assurer la promotion commerciale
- Définir le plan de communication.

### **Lieu(x) de travail**

Le contrat de travail s'exécutera : 188 Grande Rue Charles de gaulle 94130 Nogent sur Marne.

### **Durée de travail**

La durée hebdomadaire de travail de Madame Fournaise Carole est fixée à 30 heures.

La répartition de la durée du travail entre les jours de la semaine est la suivante :

- mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h30 à 13h – 14h à 18h

### **Rémunération**

En contrepartie, Madame Fournaise Carole percevra une rémunération mensuelle brute de 1 500 Euros pour 130 heures.

A l'issue de la relation contractuelle, Madame Fournaise Carole percevra, en outre, les indemnités légales de congés payés dans les conditions déterminées à l'article L.1242-16 du Code du travail.

### **Rupture du contrat de travail**

Le contrat cessera de plein droit :

- au jour de l'arrivée du terme : 25/02/2023

Le contrat peut être rompu de manière anticipée aux conditions prévues par les articles L.1243-1 et L. 5134-28 du Code du travail (force majeure, commun accord ou faute grave de l'employeur ou du salarié, conclusion d'un CDI, conclusion d'un CDD d'au moins 6 mois, suivi d'une formation conduisant à une qualification prévue à l'article L. 6314-1 du Code du travail).

### **Protection sociale**

Madame Fournaise Carole sera assujettie à la législation relative à la Sécurité Sociale, aux prestations familiales et Aux accidents de travail et maladies professionnelles (*URSSAF ILE DE France*) ; au régime de retraite complémentaire de MALAKOFF HUMANIS ARRCO, ainsi qu'au régime de Mutuelle Allianz.

### **Convention collective applicable**

Le présent contrat est régi par la convention collective nationale du personnel des prestataires de services dans le domaine du secteur tertiaire (IDCC n° 2098).

**Fait en deux exemplaires,  
à Nogent, le 9 février 2022**

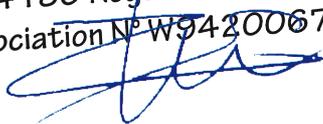
#### **Signature de l'employeur**

*Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »*

#### **Signature de la salariée**

*Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »*

**Pôle Santé Pluridisciplinaire Paris Est  
188 Gde rue Charles de Gaulle  
94130 Nogent sur Marne  
Association N° W942006769**





### **Rémunération**

En contrepartie, Madame Fournaise Carole percevra une rémunération mensuelle brute de 1 500 Euros pour 130 heures.

A l'issue de la relation contractuelle, Madame Fournaise Carole percevra, en outre, les indemnités légales de congés payés dans les conditions déterminées à l'article L.1242-16 du Code du travail.

### **Rupture du contrat de travail**

Le contrat cessera de plein droit :

- au jour de l'arrivée du terme : 25/02/2023

Le contrat peut être rompu de manière anticipée aux conditions prévues par les articles L.1243-1 et L. 5134-28 du Code du travail (force majeure, commun accord ou faute grave de l'employeur ou du salarié, conclusion d'un CDI, conclusion d'un CDD d'au moins 6 mois, suivi d'une formation conduisant à une qualification prévue à l'article L. 6314-1 du Code du travail).

### **Protection sociale**

Madame Fournaise Carole sera assujettie à la législation relative à la Sécurité Sociale, aux prestations familiales et Aux accidents de travail et maladies professionnelles (*URSSAF ILE DE France*) ; au régime de retraite complémentaire de MALAKOFF HUMANIS ARRCO, ainsi qu'au régime de Mutuelle Allianz.

### **Convention collective applicable**

Le présent contrat est régi par la convention collective nationale du personnel des prestataires de services dans le domaine du secteur tertiaire (IDCC n° 2098).

Fait en deux exemplaires,  
à Nogent, le 9 février 2022

#### **Signature de l'employeur**

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

*lu et approuvé*

Pôle Santé Pluridisciplinaire Paris Est  
188 Gde rue Charles de Gaulle  
94130 Nogent sur Marne  
Association N° W942006769

#### **Signature de la salariée**

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »